ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux, transports et services

Question écrite n° 71437

Texte de la question

M. André Vézinhet appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les inquiétudes des personnes handicapées concernant l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dont toutes les dispositions devraient être appliquées en 2015. Il déplore que les règles d'accessibilité des établissements recevant du public ne soient pas respectées plaçant ainsi la France parmi les derniers pays européens en la matière. Considérant le respect des personnes en situation de handicap comme prioritaire et essentiel, il lui demande quelles sont ses intentions pour faire respecter la loi.

Données clés

Auteur : M. André Vézinhet
Circonscription : Hérault (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71437
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Famille et solidarité
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1582
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)